



COMMUNE DE CAZILHAC

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Cazilhac, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Toni Carvajal, Maire.

Présents : Toni CARVAJAL, Michel SOREL, Sandra PERRY MIJOLE, Grégory MAURY, Dominique RAYNAUD, Pauline VILLANUEVA, Julien AGULLO, Emilie MAILHOL, Jean-François CARRASCO, Véronique JOURNET-MEUNIER, Sarahi SEGUY, Guy MENARD, Laura MEREVA, Francis CAMPOS, Julie VIDAL, Bernard BLANC

Procuration : Laura JULIEN MARCH à Julien AGULLO, Frédéric BARRIERE à Pauline VILLANUEVA, Ginés GONZALEZ à Michel SOREL

Secrétaire de séance : Sandra PERRY MIJOLE

Date de la convocation : 14 avril 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 27 mars 2026 qui est approuvé à l'unanimité puis il est passé à l'ordre du jour.

1 – DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ELECTION DES MEMBRES « ELUS » - POUR 19

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-8,

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif présidé par le maire. Son conseil d'administration est composé de membres élus parmi les conseillers municipaux ainsi que des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou développement social menées dans la commune.

Chaque renouvellement du conseil municipal entraîne une élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Ce nombre ne peut être inférieur à quatre, considérant que doivent figurer, a minima :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS à 8, en plus du maire.

Les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Monsieur le Maire présente une liste composée de :

- Mr Francis CAMPOS
- Mme Emilie MAILHOL
- Mme Dominique RAYNAUD
- Mme Pauline VILLANUEVA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le nombre de membres du conseil d'administration au centre communal d'action sociale à 8, en plus du maire ;
- Mr Francis CAMPOS, Mmes Emilie MAILHOL, Dominique RAYNAUD, Pauline VILLANUEVA sont proclamés administrateurs au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

2 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – POUR 19

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu de dresser une liste de 24 noms. Le maire étant membre de droit de la CCID.

3 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DON DE MATERIEL INFORMATIQUE AVEC LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT – POUR 19

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une convention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont l'objet est de fixer les conditions de cession du matériel informatique suivant : TBI ActiveBoard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

4 – BUDGET DE LA COMMUNE

1 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – POUR 18 – Monsieur le Maire ne participe pas au vote

INVESTISSEMENT

Dépenses	830 589,63
Recettes	1 119 522,72
Solde des réalisations de l'exercice	288 933,09
Résultats antérieurs reportés	-400 234,87

Excédent / Déficit	-111 301,78
--------------------	-------------

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 304 431,22
Recettes	1 607 349,82
Solde des réalisations de l'exercice	+ 302 918,60
Résultats antérieurs reportés	+ 818 749,82
Excédent / Déficit	+ 1 121 668,42

2 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE – POUR 19

Résultat de fonctionnement de l'exercice	302 918,60 €
Résultat antérieur reporté	818 749,82 €
Résultat à affecter	1 121 668,42 €
Solde des restes à réaliser	- €
Solde d'exécution d'investissement	- 111 301,78 €
Besoin de financement	- 111 301,78 €
Affectation	1 121 668,42 €
Affectation R 1068	111 301,78 €
Report en fonctionnement	1 010 366,64 €

3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – POUR 19

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VOTEES
Age d'Or	2 000,00 €
Atelier théâtre	600,00 €
Caziarts	250,00 €
Cazicats	500,00 €
Cazivocce	1 400,00 €
CCAS	10 000,00 €
Cercle Cazilhacois foyer	950,00 €
Chasse	1 000,00 €
Comités des fêtes	7 000,00 €
Coopérative scolaire	2 000,00 €
ACDC	400,00 €
Eden arts	500,00 €
Football Club Cazilhac	5 500,00 €
Cazi'Fit	900,00 €
Mosaïque	500,00 €
Y'a de la joie	300,00 €
Peinture en liberté	400,00 €

Pétanque	300,00 €
Rideurs Cathares	200,00 €
Tarot	150,00 €
Tennis	2 000,00 €
Trottinaires	480,00 €
VTT	1 500,00 €
Cazi Momes	500,00 €
Danse'n music	200,00 €
Vétérans	500,00 €
COS personnel communal	1 000,00 €
	41 030,00 €

4 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX – POUR 19

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 14,98 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,28 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,78 %

Charge Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – POUR 19

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MONTANT
011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 302 620,46 €
012 : CHARGES DE PERSONNEL	746 963,65 €
65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	217 273,78 €
66 : INTERETS DES EMPRUNTS	16 721 €
68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	39 001 €

023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	282 759,73 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 605 339,62 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MONTANT
022 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 010 366,64 €
013 : ATTENUATION DE CHARGES	10 000 €
70 : PRODUITS DES SERVICES	95 166 €
73 : IMPOTS ET TAXES	356 028,98 €
731 : FISCALITE LOCALE	822 384 €
74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	239 394 €
75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	72 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 605 339,62 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MONTANT
1641 : EMPRUNT EN EUROS	47 551,46 €
165 : DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 000 €
202 : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	10 636,80 €
204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	750 €
2151 : AMENAGEMENT DU VIEUX VILLAGE – TRANCHE 2	102 000 €

21538 : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	102 900 €
2158 : AUTRES INSTALLATIONS – MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	30 000 €
2131 : CENTRE TECHNIQUE	500 000 €
001 : SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	111 301,78 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	907 140,04 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MONTANT
021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	282 759,73 €
10222 : FCTVA	101 139,53 €
10226 : TAXE D'AMENAGEMENT	15 000 €
1068 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	111 301,78€
1321 : SUBVENTIONS DETR	190 902 €
1323 : SUBVENTIONS DEPARTEMENT	78 786 €
13251 : AUTRES SUBVENTIONS	46 250 €
1328 : SUBVENTION GDSA REMBOURSEMENT MIELLERIE	75 000 €
28041412-040 : AMORTISSEMENT	6 001 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	907 140,04

6 - BUDGET DU LOTISSEMENT

1 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – POUR 18 – Monsieur le Maire ne participe pas au vote

FONCTIONNEMENT

Prévisions budgétaires	837 116,40 €
Dépenses	121 833,65 €
Recettes	127 397,37 €
Solde des réalisations de l'exercice	5 563,72
Résultats antérieurs reportés	-51 525,50 €
Excédent / Déficit	-45 961,78 €

INVESTISSEMENT

Prévisions budgétaires	619 389,62 €
Dépenses	360 177,12 €
Recettes	96 315,45 €
Solde des réalisations de l'exercice	-263 861,67
Résultats antérieurs reportés	-259 211,60
Excédent / Déficit	-523 073,27 €

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE – POUR 19

Résultat de fonctionnement de l'exercice	5 563,72 €
Résultat antérieur reporté	-51 525,50
Résultat à affecter	-45 961,78 €
Solde d'exécution d'investissement	-523 073,27 €
Report en fonctionnement	-45 961,78

3 – VOTE DU BUDGET 2026 – POUR 19

FONCTIONNEMENT DEPENSES

ARTICLE	MONTANT
002 - Résultat de fonctionnement reporté	45 961,78 €
71355-042 - Variation des stocks terrains aménagés	523 073,27 €
TOTAL	569 035,05 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

7015 - Ventes de terrains aménagés	568 449,00 €
75822 - Prise en charge du déficit du BA	586,05 €
TOTAL	569 035,05 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

001- Solde d'exécution de la section d'investissement	523 073,27 €
TOTAL	523 073,27 €

INVESTISSEMENT RECETTES

3355-040 -TRAVAUX	523 073,27 €
TOTAL	523 073,27 €